



Fonds de bourses d'études

Quoi : Le **Fonds de bourses d'études** a pour vocation de soutenir financièrement les étudiant-es de 2e et 3e cycles du CRIMT, en facilitant leur intégration au sein de son Projet de partenariat. Ce financement repose sur un système de contrepartie : la subvention CRSH-Partenariat du CRIMT couvre deux tiers du montant demandé, tandis que le ou la (co)directeur.trice de l'étudiant.e assume le tiers restant. La période de financement peut varier de **4 à 12 mois**, à raison de **500 \$ CA par mois** pour les étudiant.es de maîtrise (maximum de **6 000 \$ CA**) et de **1 000 \$ CA** par mois pour les étudiant.es de doctorat (maximum de **12 000 \$ CA**). Si le dépôt du mémoire ou de la thèse est prévu dans moins de douze mois, la durée maximale du financement correspond au nombre de mois restant entre la date de clôture du concours et la date prévue de dépôt du mémoire ou de la thèse.

REMARQUE IMPORTANTE :

Étant donné qu'un tiers du montant demandé devra être sollicité ou financé par votre (co)directeur.trice de recherche (par exemple, par une demande de fonds auprès d'un centre partenaire, d'un département, d'une école ou d'une faculté, ou via un contrat ou une subvention de recherche), il est crucial de discuter avec cette personne de la durée du financement envisagé avant de commencer à rédiger votre demande de bourse. Par exemple, dans le cas d'un financement de 12 mois au doctorat, votre (co)directeur.trice devra solliciter ou verser la somme de 4 000 \$ CA en contrepartie du financement du CRIMT. Il est donc essentiel d'établir une communication claire avec votre (co)directeur.trice de recherche et de planifier en conséquence avant de rédiger votre demande.

Qui : Pour être admissible, il faut :

- Être inscrit.e à temps plein dans une université canadienne reconnue depuis moins de 24 mois à la maîtrise et moins de 72 mois au doctorat. Les étudiant.es admis.es, même s'ils ou elles n'ont pas encore commencé leurs études, peuvent également soumettre une demande. **REMARQUE :** les périodes de congé médical ou parental ne sont pas prises en compte pour le calcul de la période d'admissibilité ;
- Étudier ou être sur le point de commencer à étudier (ex. dans le cadre d'un premier trimestre d'études) sous la (co)direction d'un.e cochercheur.euse membre du Projet de partenariat du CRIMT (vous pouvez consulter la liste des cochercheur.euses en pièce jointe ou sur : <https://bit.ly/47bBbHH>) ;
- Chercher à contribuer, dans son mémoire ou sa thèse, à la compréhension théorique ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle ;
- Ne pas être bénéficiaire d'une bourse du CRSH ou d'un organisme provincial équivalent (par exemple, le FRQ au Québec ou l'OGS en Ontario) au moment de recevoir le *Fonds de bourses d'études*.

Les ancien.nes boursier.ières du CRIMT qui remplissent toujours les critères d'admissibilité peuvent soumettre une nouvelle demande dans le cadre de ce programme. Cette demande devra être accompagnée d'un rapport d'étape distinct (ne dépassant pas deux pages), rappelant les objectifs du projet soumis lors de la précédente candidature et indiquant si ces objectifs ont été atteints.

L'évaluation de ce rapport sera prise en compte lors de l'examen de la nouvelle demande, qui devra également refléter l'évolution du projet, tant sur les plans théorique que méthodologique, et décrire les étapes suivantes de la recherche.

Sous réserve de respecter les autres critères d'éligibilité, les étudiant.es de maîtrise ou de doctorat inscrit.es depuis plus de 24 et 72 mois respectivement dans leur programme d'études peuvent demander une bourse de courte durée (d'une durée maximale de 4 mois) pour finaliser leur thèse ou mémoire. Aucun rapport d'avancement n'est requis dans ce cas.

Comment : Le dossier de candidature doit inclure les informations et pièces justificatives suivantes :

- Une brève lettre de présentation comprenant la date de la première inscription au programme de maîtrise ou de doctorat, le nom du (co)directeur ou de la (co)directrice de recherche, un résumé succinct du projet de recherche et la durée du financement demandé (veuillez indiquer 12 si la date prévue de dépôt du mémoire ou de la thèse est dans plus de 12 mois). Il est essentiel de spécifier clairement la date anticipée de dépôt (au mois le plus proche) ;
- Une présentation détaillée du projet de recherche (sur deux pages – plus la bibliographie), incluant un aperçu de la question de recherche, de l'approche théorique, des principales hypothèses de recherche et de la méthodologie, ainsi que de sa contribution attendue au Projet de partenariat du CRIMT. Il est crucial que le candidat ou la candidate établisse un lien clair entre son projet de recherche et le Projet de partenariat du CRIMT. Ce critère sera pris en compte lors de l'évaluation par le Comité de financement étudiant. Nous encourageons les candidat.es à consulter le Projet de partenariat (en pièce jointe) ainsi que leur (co)directeur.trice de recherche pour obtenir des idées ou des suggestions ;
- Une lettre de soutien du (co)directeur ou de la (co)directrice de recherche, exposant :
 1. Le rôle de l'étudiant.e dans le Projet de partenariat du CRIMT ;
 2. La qualité de la candidature, le réalisme des échéanciers, notamment de la date prévue de dépôt du mémoire ou de la thèse ;
 3. Son engagement à rechercher un financement de contrepartie (équivalent au tiers du montant demandé) ou à le financer avec ses propres fonds de recherche (par exemple, une subvention ou un contrat de recherche) ;
 4. Ses attentes quant au potentiel du mémoire ou de la thèse à contribuer à la compréhension théorique et/ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle ;
 5. Son engagement à encourager le candidat ou la candidate à participer activement aux activités du CRIMT (voir le sens donné à « participer » sous la rubrique Attentes et obligations).
- Un CV complet, incluant l'adresse postale et l'adresse courriel ;
- Des copies de tous les relevés de notes depuis la première admission à l'université, y compris le plus récent. Il est préférable d'utiliser des copies électroniques ou des photographies des relevés de notes, car les originaux ne seront pas retournés.

Tous les détails et documents requis doivent être envoyés dans un seul fichier PDF à **Nicolas Roby** (nicolas.robby@umontreal.ca), conseiller principal en recherche du CRIMT. La lettre de soutien peut être envoyée séparément, à la discrétion du (co)directeur ou de la (co)directrice de recherche, également par courriel à nicolas.robby@umontreal.ca. La date limite pour soumettre votre candidature est le **vendredi 14 février 2025**.

Critères d'évaluation

- La qualité du projet, le réalisme du calendrier proposé, sa contribution à la compréhension théorique et/ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle, ainsi que son lien avec le Projet de partenariat ;
- L'excellence académique de l'étudiant.e ;
- L'engagement du ou de la (co)directeur.trice de recherche à obtenir ou à verser une contrepartie équivalente à un tiers du montant total demandé.

Attentes et obligations

- Les doctorant.es inscrit.es depuis moins de 24 mois à la date de clôture du concours doivent soumettre une demande de financement au CRSH, au FQR (pour les étudiant.es inscrit.es dans une université québécoise) ou à un organisme de financement provincial équivalent (pour les étudiant.es inscrit.es dans une université en dehors du Québec). Cette obligation s'applique uniquement si le niveau de financement proposé par l'organisme est égal ou supérieur à celui du Fonds de bourses d'études ;
- Les étudiant.es bénéficiaires d'une bourse du CRSH ou d'un organisme national ou provincial équivalent doivent informer le CRIMT avant le paiement de leur première tranche de financement. Par la suite, les paiements restants seront remplacés par ceux de la bourse CRSH ou de son équivalent ;
- Les étudiant.es bénéficiaires d'une bourse doivent signaler au CRIMT tout changement concernant leur directeur.trice de recherche, leur projet ou leur statut d'étudiant.e ;
- Les étudiant.es bénéficiaires d'une bourse devront confirmer leur intention de participer aux activités du CRIMT (colloques, séminaires, tables rondes, classes de maître, conférences) lors de la signature de la lettre d'octroi. Ces événements se tiennent en personne lorsque cela est possible, et en ligne via Zoom ou Teams dans le cas contraire. En outre, les étudiant.es financé.es devront assister à l'École doctorale du CRIMT, qui se déroule généralement à la fin du mois d'octobre, ainsi qu'à la Journée doctorale du CRIMT, habituellement organisée à la fin mai ou début juin.

LES BOURSES NOMMÉES DU CRIMT

Le CRIMT attribue chaque année quatre bourses d'excellence en l'honneur ou à la mémoire de grandes figures qui ont marqué le domaine des relations industrielles et du droit du travail au Québec et au Canada : madame Shirley Goldenberg et messieurs Roger Lecourt, Jacques Bélanger et Pierre Verge.

Shirley Goldenberg a été professeure titulaire à la Faculté de gestion de l'Université McGill. Pionnière des relations industrielles au Canada, elle a non seulement ouvert la voie à l'intégration des femmes dans un champ jusqu'alors dominé par les hommes, mais elle a aussi œuvré pour une meilleure compréhension théorique et pratique de l'évolution du travail et de l'emploi au Canada. Son travail, ancré dans une recherche axée sur la justice sociale et le progrès, a porté sur divers aspects des relations industrielles, notamment dans le secteur public fédéral, le rôle des permanentes et permanents syndicaux, la syndicalisation des professionnel.les et la place des femmes dans le droit.

Roger Lecourt est un expert reconnu des relations industrielles et du dialogue social, tant au niveau national qu'international. Il contribue régulièrement aux activités du CRIMT, dont il préside le Comité consultatif des partenaires du marché du travail. Ancien sous-ministre du Travail du Québec et expert-conseil du Bureau international du Travail (BIT) dans plusieurs pays, il a également été dirigeant syndical et médiateur/conciliateur. Son parcours illustre son engagement en faveur d'une meilleure compréhension des enjeux du travail, de ses valeurs et de ses évolutions.

Jacques Bélanger a été professeur titulaire au Département des relations industrielles de l'Université Laval et cofondateur du CRIMT. Inspiré par la tradition empirique britannique, il a développé une approche ethnographique novatrice et rigoureuse pour comprendre les stratégies des acteurs du monde du travail, convaincu de la cohérence de leurs actions. Ses contributions, souvent comparatives, à l'analyse des fondements du conflit et de la coopération, des formes de résistance et de consentement des travailleurs, ainsi que des pratiques des multinationales, continuent d'influencer les jeunes chercheur.euse.s.

Pierre Verge a été professeur émérite à la Faculté de droit de l'Université Laval et cofondateur du CRIMT. Humaniste de conviction, il a laissé un héritage intellectuel d'une grande rigueur, contribuant à la reconnaissance du droit du travail comme une branche autonome du droit, tout en soulignant son caractère universel et fondamental. À travers ses travaux pionniers et interdisciplinaires au sein du CRIMT, il s'est penché sur les transformations du droit du travail, notamment par l'analyse de la pluralité des sources et des normes qui le régissent, dans une démarche visant à développer une doctrine cohérente, en phase avec les réalités du monde du travail.

La Bourse Shirley-Goldenberg est attribuée aux étudiant.es inscrit.es à temps plein aux cycles supérieurs dans des **universités canadiennes**, tandis que les bourses Roger-Lecourt, Jacques-Bélanger et Pierre-Verge sont destinées aux étudiant.es inscrit.es à temps plein aux cycles supérieurs dans des **universités québécoises**. Chaque bourse soutient un projet de recherche lié à un thème ou un domaine en lien avec l'œuvre des personnes en l'honneur desquelles elles sont décernées. Les thèmes ou domaines associés à chaque bourse sont les suivants :

La **Bourse Shirley-Goldenberg** vise des projets portant sur des *évolutions majeures dans le domaine du travail et de l'emploi au Canada ou à l'étranger, avec une préférence pour ceux traitant de leurs implications sur le plan des politiques publiques.*

La **Bourse Roger-Lecourt** soutient des projets portant sur *des évolutions majeures dans les rapports collectifs de travail au Canada ou à l'étranger, avec une préférence pour ceux traitant du renouveau syndical, des nouvelles formes de négociation et de représentation collectives, ainsi que des politiques publiques favorisant ces transformations.*

La **Bourse Jacques-Bélanger** supporte des projets portant sur *l'étude des acteurs des entreprises multinationales ou de l'organisation du travail, avec une préférence pour ceux qui intègrent une approche ethnographique ou incluent un séjour de recherche à l'étranger.*

La **Bourse Pierre-Verge** finance des projets portant sur *l'autonomie collective, le droit international du travail ou l'articulation des sources du droit du travail, avec une préférence pour ceux qui intègrent les travaux des sciences sociales et humaines dans l'analyse de la régulation juridique du travail.*

Les quatre étudiant.es dont les projets de maîtrise ou de doctorat se distingueront le plus dans les domaines couverts par chacune de ces bourses recevront, au total des concours des Fonds de bourses d'études et de mobilité : volets stages et terrain de recherche organisés durant l'année civile, une bourse de 2 500 \$ chacun.e.